

ANNEXE I

LISTE DES PLATEAUX TECHNIQUES HOSPITALIERS MUTUALISÉS DE GÉNÉTIQUE CONSTITUTIONNELLE SOUTENUS EN 2007

En application de la circulaire DHOS/OPRC n° 2007-35 du 22 janvier 2007 relative au soutien exceptionnel accordé pour le développement dans les CHU de plateaux techniques hospitaliers mutualisés de génétique constitutionnelle, dans le cadre de la mise en œuvre du « plan maladies rares »

INTITULÉS DES PLATEAUX TECHNIQUES MUTUALISÉS	CHU COORDONNATEURS	CHU ADHÉRENTS
Assistance publique - Hôpitaux de Paris : plate-forme de génomique constitutionnelle du GHU-Nord (PFGC-Nord)	Hôpital Robert-Debré	Hôpital Beaujon Hôpital Bichat Hôpital Jean-Verdier Hôpital Lariboisière Hôpital Saint-Louis
Assistance publique - Hôpitaux de Paris : plateau technique mutualisé de génétique constitutionnelle du GHU-Est	Hôpital Armand-Trousseau	Hôpital Pitié-Salpêtrière Hôpital Saint-Antoine Hôpital Tenon
Assistance publique - Hôpitaux de Paris : plate-forme de CGH-array pour le diagnostic des micro-remaniements chromosomiques du GHU-Ouest	Hôpital Necker - Enfants Malades	Hôpital Cochin - Saint-Vincent-de-Paul Hôpital européen Georges-Pompidou Hôpital Ambroise-Paré
Assistance publique - Hôpitaux de Paris : plateau technique ACGH du GHU-Sud de Paris et d'Orléans	Hôpital Henri-Mondor	Hôpital Kremlin-Bicêtre Hôpital Antoine-Béclère CHR d'Orléans
Plate-forme hospitalière mutualisée de détection de micro-remaniements constitutionnels par CGH-array	CHRU de Lille	CHU de Caen
Réseau de plates-formes de puces à ADN du Grand-Ouest en cytogénétique constitutionnelle	CHU de Nantes CHU de Rennes	CHU d'Angers
Plateau technique d'étude du caryotype moléculaire de l'inter-Région-Est (PécamRE)	CHU de Nancy	CHU de Besançon CHU de Dijon CHU de Reims Hôpitaux universitaires de Strasbourg
Plate-forme de génétique constitutionnelle Aquitaine - Midi-Pyrénées	CHU de Bordeaux	CHU de Toulouse
Plate-forme de biologie dédiée aux maladies génétiques constitutionnelles	Hospices civils de Lyon	CHU de Saint-Etienne
Plateau d'hybridation génomique comparative sur puces génomiques pour le diagnostic de remaniements chromosomiques.	Assistance publique - Hôpitaux de Marseille	CHU de Nice
Plate-forme Montpellier-Nîmes pour la recherche de micro-remaniements chromosomiques	CHU de Montpellier	CHU de Nîmes

ANNEXE II

APPEL À PROJETS 2008 RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE PLATEAUX TECHNIQUES HOSPITALIERS MUTUALISÉS DE GÉNÉTIQUE CONSTITUTIONNELLE POUR LA DÉTECTION DES MICRO-REMANIEMENT CHROMOSOMIQUES

Demande de renforcement

Dossier à présenter par le CHU coordonnateur d'un plateau technique mutualisé

Le dossier présenté sera synthétique (10-15 pages maximum pour les rubriques suivantes, 1 à 6) et devra comporter :

1. La lettre de candidature du directeur général du CHU coordonnateur ;
2. Les engagements du directeur général du CHU coordonnateur et des CHU adhérents à :
 - consacrer exclusivement les crédits accordés au plateau technique mutualisé ;
 - faire apparaître et maintenir la part de financement de l'établissement consacrée au plateau technique mutualisé, indépendamment du soutien qui serait accordé ;

- recueillir chaque année les éléments nécessaires à l'élaboration d'un bilan d'activité qui sera mis en forme et transmis à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (mission de l'observation, de la prospective et de la recherche clinique) par le CHU coordonnateur.

3. Le bilan de l'utilisation des financements 2007 accordés au bénéfice du plateau technique mutualisé, établi par le coordonnateur (cf. annexe III) ;
4. La fiche synthétique de présentation, par le CHU coordonnateur, du projet pour 2008 (cf. annexe IV) ;
5. Les objectifs d'activités pour 2008 et 2009 du plateau technique mutualisé ;
6. Une description détaillée et distincte pour le CHU coordonnateur et chaque CHU adhérent de l'affectation des moyens et des crédits demandés. Ces derniers devront être conformes avec ceux mentionnés dans l'annexe VI financière ;
7. Le cas échéant, le dossier complémentaire à joindre en faveur de l'adhésion en 2008 d'un nouveau CHU au plateau technique mutualisé soutenu en 2007 (cf. annexe V, prévoir un dossier distinct pour chaque nouveau CHU candidat à l'adhésion au plateau technique mutualisé) ;
8. L'annexe VI financière.

ANNEXE III

BILAN DE L'UTILISATION DES FINANCEMENTS 2007 AU BÉNÉFICE DU CHU COORDONNATEUR DU PLATEAU TECHNIQUE MUTUALISÉ ET DES DIFFÉRENTS CHU ADHÉRENTS

1. Bilan descriptif

1. BILAN DESCRIPTIF

(60 lignes au maximum pour la totalité des 4 rubriques indiquées ci-dessous)

1) Etat d'avancement de la mise en réseau

2) Utilisation des crédits accordés en 2007

- recrutements :

- consommables :

- autres :

3) Actions menées au titre du réseau constitué

4) Autres précisions et difficultés rencontrées

ANNEXE IV

Appel à projets 2008 relatif au développement de plateaux techniques hospitaliers mutualisés de génétique constitutionnelle : demande de renforcement

**Fiche synthétique de présentation
par le CHU coordonnateur du plateau technique mutualisé
du projet pour 2008**

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE :

ADRESSE :

Résumé du projet (20 à 30 lignes au maximum)

DESCRIPTION DU SOUTIEN DEMANDE EN 2008 ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS :

Demande de soutien

Montant annuel demandé en Euros :

Coordonnateur du plateau technique mutualisé

NOM et PRENOM :

FONCTION :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

ANNEXE V

Le dossier présenté sera Synthétique (15 pages maximum) et devra comporter :

- la lettre d'acceptation du directeur général du CHU coordonnateur du plateau technique mutualisé de génétique constitutionnelle, de l'adhésion au dit plateau technique de l'établissement demandeur ;
- la lettre de candidature du directeur général du CHU souhaitant adhérer au plateau technique mutualisé portant engagement à :
 - participer aux travaux du réseau de laboratoires de génétique constitutionnelle adhérents au plateau technique mutualisé ;
 - consacrer exclusivement les crédits accordés au plateau technique mutualisé ;
 - faire apparaître et maintenir la part de financement de l'établissement indépendante du soutien qui serait accordé pour le financement de l'adhésion au plateau technique mutualisé ;
 - participer aux travaux du réseau de laboratoires de génétique constitutionnelle constitué par les adhérents au plateau technique mutualisé ;
- transmettre chaque année au coordonnateur les données permettant la rédaction du bilan d'activité qui doit être adressé à la DHOS ;
- l'extrait, le cas échéant, du document stratégique faisant ressortir le rôle assigné à la génétique constitutionnelle au sein de l'établissement demandeur ;
- la description du projet d'adhésion précisant les objectifs, notamment quantitatifs et qualitatifs, poursuivis à travers ce projet ;
- les coordonnées du ou des praticiens responsables dans l'établissement demandeur : prénom, nom, adresse postale professionnelle complète, téléphone, fax, adresse électronique ;
- les titres, fonctions et expérience du ou des praticiens responsables de l'activité au sein de l'établissement demandeur ;
- le ou les arrêtés du préfet de région (DRASS) autorisant le ou les praticiens responsables à pratiquer les examens des caractéristiques génétiques à des fins médicales ;
- l'engagement de pratiquer les schémas d'assurance de qualité et de bonnes pratiques adoptés au sein du plateau technique mutualisé ;
- la description des relations avec les prescripteurs, y compris les modalités de rendu des résultats (bref rappel) ;
- une description synthétique des moyens actuels du demandeur, mis à disposition en vue de l'activité envisagée : locaux, surfaces, équipements, personnels ;
- la description détaillée des moyens de fonctionnement complémentaires sollicités par l'établissement demandeur de l'adhésion et leurs montants annuels en euros. Ces montants devront être identiques à ceux qui figureront dans l'annexe financière 6 jointe au dossier déposé par l'établissement coordonnateur du plateau technique mutualisé.

Demande de financements annuels hospitaliers 2008 au bénéfice de l'établissement coordonnateur du plateau technique mutualisé et des différents CHU adhérents

[illegible]